

Michel Leclerc repart à l'assaut des pompes funèbres

Le septuagénaire, fondateur de Roc-Eclerc, revient dans la bataille des « supermarchés de la mort »

A 75 ans, pas question de déteiler pour Michel Leclerc. Dix ans après avoir vendu ses « supermarchés de la mort » Roc-Eclerc, ce trublion du commerce veut de nouveau bousculer le monde des pompes funèbres, qui manque cruellement de concurrence à ses yeux. En cédant son affaire, il avait signé une clause qui le tenait à l'écart du secteur pour dix ans. « Elle est tombée en mai. Désormais, je suis libre de parler et d'agir. »

A vrai dire, M. Leclerc n'a pas attendu le printemps pour repartir à l'assaut de ce marché qu'il connaît bien. Dès 2011, ce flibustier des affaires a contribué à la création d'une nouvelle entreprise funéraire familiale, appelée Sublimatorium Florian Leclerc. Officiellement, il n'y joue aucun rôle. Ses deux plus jeunes enfants, Florian et Jérôme, 25 et 26 ans, en sont les actionnaires et dirigeants.

En pratique, toutefois, « j'apporte mon expérience et mes conseils », indique le patriarche, frère d'Edouard, le fondateur des centres Leclerc décédé en 2012, et oncle de Michel-Edouard Leclerc, leur patron actuel. « On utilise sa notoriété », ajoute Florian Leclerc. Très actif, Michel Leclerc est toujours présent lorsqu'il s'agit d'inaugurer un nouveau point de vente, de recruter un franchisé ou de critiquer publiquement « ceux qui matraquent les familles en deuil ».

C'est aussi lui qui a inventé les deux innovations grâce auxquelles la société espère un jour comprimer encore ses prix : un four permettant la crémation d'un corps en moins de quinze minutes et un module téléguidé pour déplacer les cercueils qui permettrait de se passer de la plupart des porteurs. A la clé, des centaines d'euros d'économie pour les familles, prédisent les Leclerc. Aucun des deux disposi-

tifs ne sera cependant en service avant des années.

Avec cette entreprise, « on recommence comme au milieu des années 1980, lorsque j'ai entamé mon combat pour la liberté dans le domaine funéraire », explique Michel Leclerc. A l'époque, le secteur était cadennassé. Les Pompes funèbres générales (PFG), dans l'orbite de la Lyonnaise des eaux, bénéficiaient d'un monopole dans de nombreuses villes. Le commerçant avait été le premier à s'attaquer à la forteresse. La bataille fut remportée avec la loi Sueur et l'ouverture officielle à la concurrence, en 1993. Il s'en souvient encore : « Lors d'un déjeuner à l'Élysée, François Mitterrand m'a demandé : "Tu la veux, ta loi ? Elle passera demain au conseil des ministres." »

Aujourd'hui, le secteur est libéralisé, et les PFG ont perdu la moitié de leur terrain historique. Pourtant, M. Leclerc s'inquiète, car le marché se concentre de nouveau. Début août, son ancienne entreprise Roc-Eclerc, le numéro deux français, a notamment été reprise par Funecap, un rival en plein essor. « On est en train de tuer la concurrence, s'alarme l'ex-PDG. Cela va faire monter les prix, car il va falloir rentabiliser les énormes investissements réalisés en ce moment. »

Il tonne aussi contre certaines pratiques en vigueur, en particu-

En cédant son affaire en 2005, Michel Leclerc avait signé une clause qui le tenait à l'écart du secteur pendant dix ans. Elle est tombée en mai

A Paris, le 12 août.

ALBERT FACELLY/
DIVERGENCE
POUR « LE MONDE »



lier la façon dont plusieurs hôpitaux orientent systématiquement les familles des défunts vers la chambre funéraire d'un opérateur extérieur, souvent la régie municipale. Une opération facturée des centaines d'euros, alors que les établissements de santé doivent mettre à disposition une chambre mortuaire gratuitement durant trois jours. « C'est du racket ! », s'exclame Michel Leclerc, qui a remporté le procès pour diffamation que lui avait intenté à ce sujet le directeur de l'hôpital de Saint-Brieuc.

Une vingtaine de points de vente

Dans ce contexte, la famille entend, comme en 1985, réunir des indépendants offrant les tarifs les plus bas possibles. Mais elle se heurte à nouveau à la difficulté d'exploiter le nom Leclerc dans le secteur funéraire. En son temps, Edouard Leclerc avait fait interdire à son frère ennemi d'utiliser leur nom de famille, en l'accusant de parasitisme. Michel Leclerc avait réagi en créant la marque Roc-Eclerc. A présent, il est attaqué en justice par Funecap, déjà propriétaire des pompes funèbres Pascal Leclerc (un homonyme). La décision est attendue cet automne.

En attendant, le réseau ne compte qu'une vingtaine de points de vente, surtout constitué d'anciens de Roc-Eclerc et d'entrepreneurs en difficulté à la recherche d'un second souffle. « On sera une trentaine en 2016 », promet Florian Leclerc. Et des centaines dans quelques années, rêve son père. « Cela peine à dé-

coller, tempère un concurrent. Le marché a changé, il faut de la qualité. Et puis, Michel Leclerc sait se bagarrer, mais ce n'est pas un gestionnaire ni un organisateur. Il a souvent fait faillite... »

Un portrait que l'intéressé ne peut guère contester. S'il a gagné son pari dans le domaine funéraire, il en a perdu beaucoup d'autres. Après avoir travaillé quelques années avec son frère Edouard et s'être brouillé avec lui, Michel Leclerc a été un temps salarié dans l'industrie, avant de tenter de multiples aventures à son propre compte, des ULM lan-

ce-roquettes aux auto-écoles, en passant par les stations-service discount, les taxis, les ambulances, la distribution de voitures, les instruments de musique ou encore les crèches bilingues. « Certains combats étaient extrêmement difficiles, commente avec le recul cet entrepreneur impatient. Les lobbies sont si puissants. Regardez ce qui se passe avec les taxis... »

Ces initiatives parfois brouillonnes se sont traduites par des procès – des milliers, dit-il –, des condamnations, notamment pour banqueroute, et

plusieurs séjours en prison. « Trois seulement, et pour moins de six mois en tout, précise-t-il. C'était de la préventive. Je n'ai pas tué, pas volé, mais que voulez-vous, chez les Leclerc, il n'y a pas grand-chose qui nous arrête. »

L'expérience ne lui a pas laissé de trop mauvais souvenirs. « Certains prennent des congés sabbatiques. Moi, j'ai fait de la prison. J'ai pu souffler et préparer la suite, alors que dans ma famille, les vacances, on ne savait pas trop ce que c'était. Au fond, cela m'a peut-être sauvé la santé... » ■

DENIS COSNARD

970 MILLIONS

C'est le montant, en euros, de la décollecte nette du Livret A en juillet, selon des données publiées vendredi 21 août par la Caisse des dépôts. Ces chiffres sont publiés alors que le taux de rémunération de ce produit d'épargne a baissé le 1^{er} août à 0,75 %, contre 1 % auparavant, un plus bas historique qui s'explique par la faiblesse actuelle de l'inflation. Sur les six premiers mois de l'année, le Livret A affiche une décollecte nette de 3,41 milliards d'euros. De son côté, le Livret de développement durable (LDD), rémunéré à même hauteur que le Livret A, a également connu en juillet une décollecte nette, mais moins marquée, les retraits ayant été supérieurs aux dépôts de 30 millions d'euros. – (AFP)

MATIÈRES PREMIÈRES Pas de société nationale des mines en Guyane

Le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, en déplacement en Guyane, a abandonné vendredi 21 août le projet de « société nationale des mines » annoncé par son prédécesseur Arnaud Montebourg. M. Macron a qualifié le projet de « gros machin, un éléphant ». Pour encourager l'activité aurifère, le ministre a

assuré que la « Banque publique d'investissement [viendra] en Guyane », à travers « un guichet ». – (AFP)

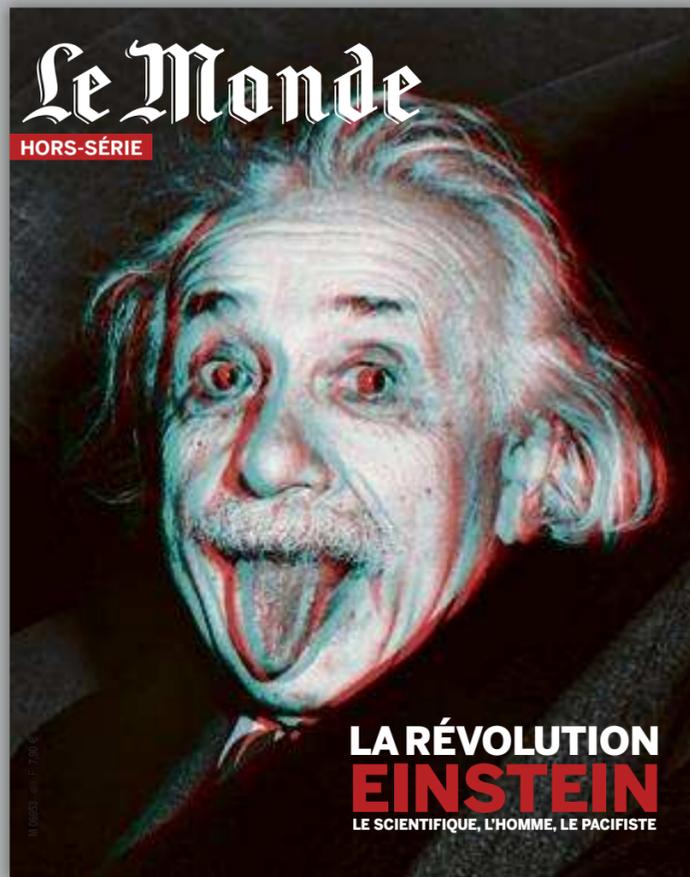
FINANCES Standard and Poor's lance un indice des « valeurs catholiques »

La société financière Standard and Poor's, qui gère plusieurs indices boursiers, a annoncé vendredi 21 août le lancement d'un nouvel indice « des va-

leurs catholiques ». Il « est conçu pour inclure les entreprises membres du S & P 500 dont les pratiques respectent les règles de l'investissement socialement responsable édictées par la Conférence des évêques des Etats-Unis », a expliqué S & P dans un communiqué. – (AFP)

MÉDIAS Rémy Pflimlin quitte à regret la présidence de France Télévisions

Rémy Pflimlin, qui sera officiellement remplacé à la tête de France Télévisions par Delphine Ernotte lundi 24 août, a adressé vendredi 21 un courriel aux salariés du groupe public. « Je regrette naturellement de ne pas avoir eu la possibilité d'assurer la continuité de la stratégie menée depuis cinq ans », écrit M. Pflimlin, qui profite de cette lettre pour vanter son bilan. « Nous sommes depuis bientôt deux saisons redevenus dans notre pays le premier groupe audiovisuel. »



Il y a cent ans, Albert Einstein révolutionnait notre connaissance de l'Univers avec sa théorie de la relativité générale, nouveau coup de génie, dix ans après avoir formulé l'équation $E = mc^2$ et ses quatre articles fondateurs publiés dans la revue *Annalen der Physik*, qui avaient réinventé la physique. Avec les scientifiques Thibault Damour, Brian Schmidt, Carlo Rovelli, Etienne Klein ou Alexandre Moatti, nous décodons dans ce hors-série les théories d'Einstein, ce qu'elles nous ont apporté et nous apportent encore. Portrait d'un scientifique, d'un homme aux prises avec le siècle et d'un pacifiste.

LA RÉVOLUTION EINSTEIN

Un hors-série du « Monde »
100 pages - 7,90 €
Chez votre marchand de journaux
et sur Lemonde.fr/boutique